

A LIRE

dans ce numéro :

Cinq allocations p. 2

Le Saint-Père p. 2

Quand on augmente p. 4

Contrastes p. 4



VOL. XXIX — No 17

Montréal, 1er mai 1953

"Nous estimons qu'il est superflu de répéter ici, a dit Pie XII, ce que nous avons déjà affirmé dans toutes les occasions sur le droit des travailleurs à un juste salaire, au respect de leur dignité, à une habitation saine où ils puissent mener une vie de famille heureuse et chrétienne, de même que nous avons exprimé notre avis sur la légitimité d'attribuer aux ouvriers une part équitable de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale.

Ceux qui travaillent, poursuit le Saint-Père, ne doivent pas se sentir comme des étrangers dans les lieux où ils peinent. Ils sont co-producteurs sujets de l'entreprise et non pas simplement objets. Nous suivons donc avec un vif intérêt votre action pour améliorer vos conditions de travail et pour attirer l'attention des autorités et des employeurs sur les maux auxquels vous êtes exposés.

Le fédéral suit l'exemple (mauvais) du provincial...

LA DIGNITE DES JUGES

L'histoire n'est presque pas "croyable".

Les Syndicats de Québec, vous le savez, se sont construits un édifice. Mais ce que vous ne savez pas, et qu'ils ne savaient non plus jusqu'à tout récemment, c'est que l'entrepreneur qui a pris le contrat détruisait la clôture qui séparait le terrain des Syndicats et le terrain voisin, pour faire circuler, sur ce terrain voisin, des camions et autres appareils nécessaires aux travaux. Parti en si bonne voie, le même entrepreneur a même déposé des matériaux dans la cour du voisin, rogné le hangar du voisin et bâti un mur mitoyen sur sa propriété.

Tout cela était sans doute illégal. Le voisin (en l'occurrence il s'agissait de voisines) a poursuivi le contracteur. Le juge, M. Oscar Boulanger, a condamné le contracteur à une amende. Jusque-là, n'est-ce pas, rien d'anormal.

Mais figurez-vous que dans son jugement M. le juge a fait une petite colère contre le syndicalisme. Voici, au texte, ses paroles :

"On serait tenté de croire que cette affaire est une manifestation de cette doctrine aussi récente que branlante, en vertu de laquelle certaines personnes professant les meilleures intentions se croient permis de violer la propriété privée, quand cela fait leur affaire, sous prétexte qu'elles sont des institutions sociales. Les juges qui ne veulent pas souscrire à cette nouvelle théorie fasciste passent pour ne pas être évolués et pour ne rien comprendre aux problèmes modernes de l'organisation collective".

Et voilà

Un contracteur se conduit illégalement; le juge en profite pour accuser le syndicalisme. Que penserait M. Boulanger si nous accusions son laitier de faire trop de bruit, le matin, en livrant ses commandes, et si nous concluons ensuite que "les juges se croient tout permis parce qu'ils sont montés sur le Banc, ne peuvent pas laisser dormir les gens en paix, s'autorisent à troubler le sommeil de tout le monde" ?

Ce ne serait pourtant pas plus ridicule que de mettre le syndicalisme en cause pour la faute d'un entrepreneur.

* * *

On se plaint que le respect pour la magistrature diminue ! Pourquoi donc les juges, premiers intéressés à l'affaire, ne se conduisent-ils pas de façon à en sauvegarder la dignité ? Ce serait la première manière d'en promouvoir le prestige.

G.P.

Débat aux Communes sur l'habitation — Un député ministériel critique vertement le gouvernement — Mais M. Winters est content — "Tous les Canadiens ont un toit quelconque sur la tête"

Ceux qui croyaient à la "liberté" du gouvernement fédéral en matière d'habitation ont connu cette semaine la déception de leur vie.

Nous savions déjà que M. Duplessis ne voulait pas d'un crédit à l'habitation. Il nous a dit l'automne dernier que cela coûterait trop cher "vu que le fédéral gardait tout l'argent". Nous avons dit, dans le temps, ce que nous pensions de ce prétexte à refuser une législation qui s'impose.

M. Winters

M. Winters, le ministre en cause, qui se spécialise dans les déclarations malhabiles (Le Travail en relevait une récemment), a profité du débat pour affirmer : "Il y a bien peu de Canadiens, qui n'ont pas aujourd'hui un toit au-dessus de la tête".

C'est évidemment un point de vue ! Il est même indiscutable que les Canadiens ne couchent pas dehors par 20 degrés sous zéro, vu qu'ils risqueraient d'en crever.

Toutefois, la question que devrait se poser le ministre, c'est plutôt "combien il se trouve de Canadiens sous chaque "toit quelconque". Et s'il avait le courage de dénombrer les familles de 8 et 10 personnes logées dans trois, deux et même une seule pièce; le nombre de jeune foyers qui cohabitent avec les beaux-parents; le nombre de garages, de hangars, de magasins désaffectés qui servent de logis; le nombre de maisons malsaines, dangereuses pour la santé, insalubres et branlantes, qui entrent sous ce terme de "toit quelconque", on se demande s'il aurait ensuite l'effronterie d'affirmer que tout va bien. (Et nous n'avons pas encore parlé des "beaux logis neufs" à \$90 et \$125 dollars par mois... !)

L'opposition

Heureusement, l'opposition parlementaire était là pour faire entendre à M. Winters un certain nombre de vérités. Fait à remarquer, ce sont surtout les députés C.C.F. et conservateurs, mais même aussi des ministériels qui ont dit son fait au ministre.

Notons en passant que pas un député de la province de Québec ne s'est levé pour participer au débat, si l'on en croit les journaux. Il faudra, aux prochaines élections qui approchent, leur demander la raison de cette "timidité" soudaine...

Mais, malgré cette abstention malheureuse, de grosses vérités ont été exprimées. Un député libéral a dit : "Le problème de l'habitation en est un qui ne reçoit pas l'attention qu'il mérite". Un député C.C.F. a dit : "Les Canadiens vivent dans une terre d'abondance mais souvent ils ne peuvent pas se procurer un logis. Il est possible de construire des empires industriels mais non les résidences où pourraient vivre les travailleurs qui produisent les marchandises. Parce que les bénéfices sont peu élevés dans la construction des maisons, celle-ci est négligée".

Ce sont là des paroles familières pour des syndiqués qui ont lu la

Lettre sur le problème ouvrier, le Mandement sur l'habitation de Mgr Charbonneau et les nombreux discours que le Cardinal a consacrés à la question depuis deux ans.

Les solutions

Ce ne sont pas non plus les projets de solutions qui manquent à nos gouvernants. L'Opposition, à Ottawa, en a proposé l'autre jour plusieurs : aide aux entrepreneurs, prêts directs, prêts garantis, construction de maison par le gouvernement lui-même, par l'intermédiaire de la Société centrale, etc. . . Que le gouvernement ditingue entre ces solutions diverses, on le comprendrait. Mais qu'il les repousse toutes en bloc, en se contentant des moyens actuels, dont il est prouvé qu'ils sont insuffisants, cela est injustifiable.

M. Winters répond "qu'il ne serait pas bon que le gouvernement joue le rôle de propriétaire à l'égard de trop de Canadiens". Peut-être. Mais M. Winters considère-t-il "qu'il est bon que les Canadiens soient mal logés, souffrent de l'insalubrité, du manque d'air, de la promiscuité ?" Aux grands maux, les grands remèdes, affirme le dictionnaire populaire.

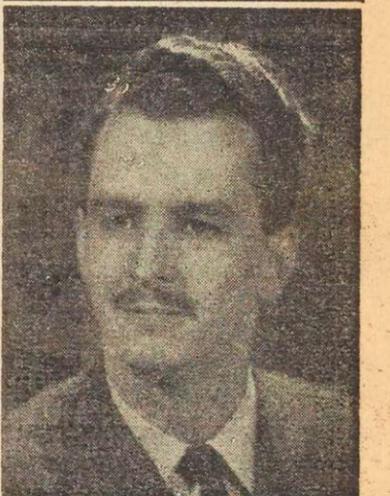
Continuer

A Ottawa comme à Québec, nous nous heurtons donc à un refus de regarder le problème en face, à le résoudre énergiquement.

Ce n'est pas cependant une raison de nous décourager. Il a fallu lutter vingt ans pour obtenir les allocations familiales, l'assurance-chômage et chacune des mesures sociales. Il n'y a donc rien d'autre à faire que de continuer l'éducation et la lutte en matière d'habitation.

Les prochaines élections fédérales constitueront une bonne occasion de faire savoir à nos représentants d'Ottawa qu'ils nous ont trahis au cours de ce débat et que nous ne les envoyons pas à Ottawa pour réchauffer un coussin de fauteuil.

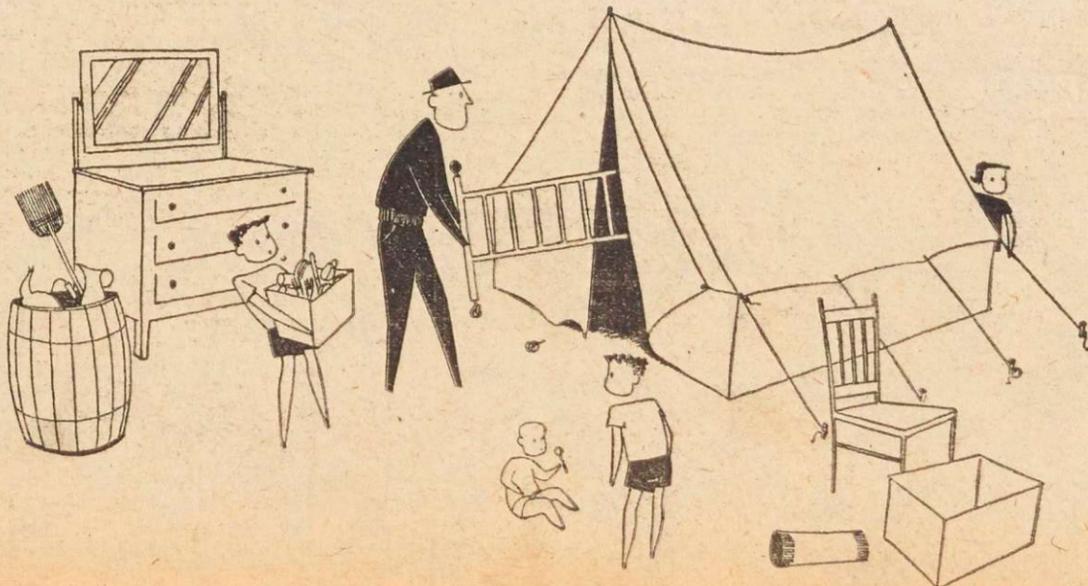
A LA C.T.C.C.



M. Jacques Archambault

Le bureau confédéral de la C.T.C.C., lors de sa dernière réunion, a sanctionné la nomination de M. Jacques Archambault, autrefois conseiller technique du Conseil central de Joliette, comme attaché permanent au service d'éducation.

M. Archambault a fait ses études au Séminaire de Québec et à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Depuis quatre ans, il était conseiller technique du Conseil central de St-Hyacinthe.



"Il y a bien peu de Canadiens qui n'ont pas aujourd'hui un toit au-dessus de la tête". (M. Winters)

A LIRE dans ce numéro :

- Se faire mourir ? p. 6
- L'Université et les ouvriers p. 7
- Les 40 heures p. 7
- A Lauzon p. 8

EN FRANCE

CINQ ESPECES d'allocations familiales

Historique

Les allocations familiales en France ont été à l'origine une institution purement privée que l'Etat a rendue obligatoire et a généralisée. Dans leur excellent ouvrage sur les lois sociales et la sécurité sociale, les auteurs Perraud-Charmentier et Riedmatten expliquent de la façon suivante l'origine des allocations familiales :

"Les allocations familiales sont une institution due à l'initiative privée de compagnies de chemins de fer en 1891, de M. Romanet, de Grenoble en 1916 de M. Maresche, de Lorient, en 1918. Ils créèrent avec leurs collègues une caisse alimentée exclusivement par des versements patronaux calculée en pourcentage des salaires payés et versèrent des allocations à leurs ouvriers et employés, proportionnelles à leurs charges de famille. Après la guerre de 1914-1918, le mouvement, toujours d'initiative privée, se généralise... L'Etat les appliqua pour les fonctionnaires à partir de 1918. Mais ce système, tant qu'il restait facultatif, se heurtait à une grave objection : les entreprises qui les appliquaient se trouvaient défavorisées par rapport aux autres. D'où l'intervention de l'Etat".

C'est en 1932 que l'Etat a généralisé l'institution des allocations familiales, à la charge de tout employeur occupant habituellement des ouvriers ou employés, de quelque âge ou de quelque sexe que ce fût dans une profession industrielle, commerciale, agricole ou libérale. La Loi du 11 mars 1932 devait être ensuite perfectionnée par de nouvelles dispositions prises en 1934, 1939, 1941 et 1946. L'évolution n'est pas terminée et on songe encore à améliorer la loi.

Caractéristiques

Le souci du législateur en France a été, dans une large mesure, un souci démographique. Il s'agissait de mettre fin à la dénatalité par une énergique politique familiale. En second lieu, le législateur a voulu, par le truchement des allocations familiales, opérer une redistribution des richesses.

"L'évolution même du régime des allocations familiales en France depuis la promulgation de la Loi du 11 mars 1932 conduisait naturellement l'institution des allocations familiales à devenir un instrument de justice distributive et non plus à rester un simple complément de salaire". (M. Jacques Doublet, maître de Requêtes au Conseil d'Etat).

L'allocation familiale est une contribution nationale aux charges de la famille au nom d'un principe de solidarité nationale, et non à titre de supplément de salaire. On trouve donc ici un souci très louable de justice sociale. En troisième lieu, il importerait de noter une particularité des lois françaises qui peut étonner au premier abord. En effet, la loi étend les avantages des allocations familiales aux enfants naturels (la Loi de 1946). L'Etat n'a pas voulu par là inciter à la procréation en dehors du mariage, mais il a voulu contribuer, dans une certaine mesure, à la lutte contre l'avortement. Enfin, soulignons le caractère alimentaire des allocations. Celles-ci sont versées au père (pour un grand nombre de cas à l'heure actuelle, à la mère, comme un moyen sûr d'éviter les gaspillages) en vue de nourrir les enfants.

Vue d'ensemble

La politique familiale de la France est l'une des plus complètes et des plus énergiques du monde. Elle n'est pas parfaite. C'est justement parce qu'on ne la juge pas parfaite qu'on ne cesse d'y apporter les ajustements qui, en définitive, favorisent la famille nombreuse.

Les allocations familiales comprennent cinq branches :

- 1- Une allocation dite de "maternité";
- 2- Les allocations familiales proprement dites;
- 3- L'allocation dite "de salaire unique";
- 4- Les allocations prénatales;
- 5- L'allocation-logement.

Les textes de lois sont extrêmement touffus. Nous tenterons une explication "chiffree" de chacune de ces branches.

Guy CORMIER.

LE SAINT-PERE PARLE

de nos droits et des dangers de la propagande

Le Pape Pie XII a prononcé lundi dernier devant 3,000 ouvrières des services de l'Etat italien une allocution au cours de laquelle il a rappelé les droits des ouvriers et les dangers de la propagande. Voici le résumé de ce discours, tel que transmis au Canada par les agences de presse :

"Nous estimons qu'il est superflu de répéter ici, a dit Pie XII, ce que nous avons déjà affirmé dans toutes les occasions sur le droit des travailleurs à un juste salaire, au respect de leur dignité, à une habitation saine où ils puissent mener une vie de famille heureuse et chrétienne, de même que nous avons exprimé notre avis sur la légitimité d'attribuer aux ouvriers une part équitable de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale.

"Ceux qui travaillent", poursuit le Saint-Père, "ne doivent pas se sentir comme des étrangers dans les lieux où ils peinent. Ils sont co-producteurs, sujets de l'entreprise et non pas simplement objets. Nous suivons donc avec un vif intérêt votre action pour améliorer vos conditions de travail et pour attirer l'attention des autorités et des employeurs sur les maux auxquels vous êtes exposés.

Mais ces revendications légitimes ne justifient pas et ne peuvent expliquer en aucune façon les ravages que l'on cause dans les âmes des travailleurs parmi lesquels il n'est pas rare de voir des âmes aveuglées par une propagande tantôt sournoise, tantôt effrontée, qui suscite la haine et

la révolte", a conclu le Souverain Pontife.

Le Pape a aussi fait allusion aux signes d'une détente internationale qui semblent se manifester en ce moment.

Le Saint-Père, après avoir engagé ses auditrices à intensifier leur apostolat parmi leurs camarades, a poursuivi en disant :

"Soyez réconfortées dans votre tâche par l'espoir d'une éclaircie prometteuse dans le ciel nuageux de ce monde. D'autres tempêtes pourront se déchaîner sans doute, mais qui n'entrevoit pas déjà, ça et là, à travers les nuages, le soleil d'une nouvelle journée plus lumineuse et plus sereine, prêt à briller avec ses rayons éclatants ? Serait-ce peut-être en vain que résonnerait la plainte de milliers d'âmes qui invoquent un changement de route et qui tournent leurs regards vers l'Eglise du Christ considérée comme le plus vaillant et le seul timonier ?"

Le Pape a terminé en disant à ses auditrices qu'elles devront se dévouer pour faire comprendre à leurs camarades qu'une plus grande joie et une plus grande tranquillité inonderont leurs âmes si elles savent se soumettre de nouveau au "doux pouvoir de Jésus-Christ".

LA SEMAINE

MONTREAL

Boîte de carton

Nos confrères de l'Union des Travailleurs du Carton et Papier façonné viennent de remporter une belle victoire à la Standard Paper Box Ltd. Ils ont réussi à convaincre un tribunal d'arbitrage de leur donner raison sur un important grief.

Les faits qui ont abouti à ce grief sont simples et admis de tous. Au cours du mois d'août 1952, les travailleurs, par l'entremise de leur syndicat, avaient conclu une convention collective avec la compagnie. On a alors convenu des augmentations de salaires et l'on s'est entendu pour fixer au 4 mai la période de la rétroactivité.

Mais la compagnie prétendit par la suite qu'il n'avait pas été question de la rétroactivité dans la computation du boni de production. Le syndicat soutenait au contraire que tout était rétroactif et niait l'argument de la compagnie voulant que le paiement du boni de production ait été une prérogative de la partie patronale.

Le tribunal, qui était composé de M. le juge René Lippé, président; Yvan Legault, arbitre syndical, et Louis Constantineau, arbitre patronal, a décidé: "C'est vrai que le syndicat n'a jamais été consulté relativement aux réajustements établis dans le paiement du boni, mais c'est l'opinion majoritaire des membres de votre tribunal, que vu le texte de cet article de la convention collective, l'employeur ne peut supprimer une condition de travail avantageuse, non prévue par la convention collective et dont les employés bénéficient déjà depuis plusieurs années. De plus, il a été admis par la compagnie que la modalité d'application du boni de production a toujours été la même. Vu ces deux faits, c'est l'opinion majoritaire des membres de votre tribunal, M. Jean-Louis Constantineau, arbitre patronal, étant dissident, que la compagnie doit payer rétroactivement le boni de production au 4 mai 1952, et que ce boni doit être calculé sur la base des taux horaires minima de la nouvelle convention."

SHERBROOKE

L'éducation

La semaine dernière s'est terminée à Magog la première série de cercles d'études organisés par le Comité d'Education du Conseil central. On sait que ces cercles d'études spécialement adaptés pour les officiers des syndicats affiliés au Conseil central, ont eu lieu à Sherbrooke, à Coaticook, à Windsor Mills, à East-Angus, à Asbestos et finalement à Magog. Un total de 125 officiers et dirigeants de syndicats ont assisté à la première série de cours portant sur la "démocratie syndicale" et les autres séries qui ont commencé de se dérouler semblent devoir remporter un égal succès.

Voici maintenant la liste, la date et le sujet des cercles d'études de la semaine qui commence : samedi, le 2 mai prochain, à Sherbrooke, cercle d'études sur le rôle du trésorier; dimanche, le 3 mai, à Asbestos, cercle d'études sur le rôle du secrétaire; dimanche, le 3 mai, à Coaticook, cercle d'études sur le rôle du trésorier; dimanche, le 3 mai, à Magog, cercle d'études sur le rôle du délégué de département.

Le Comité d'Education du Conseil central remercie tous les officiers de syndicats qui suivent assidument ces cercles d'études et il renouvelle son invitation à ceux des officiers qui n'ont pu encore prendre part à ces cercles d'études, de même qu'à tous les membres des syndicats qui sont intéressés à la bonne marche de leur association.

LES JOURNEES D'ETUDE DES PERMANENTS

Conférence de M. P.-E. Bernier

L'une des choses que les gens comprennent le moins dans le syndicalisme, lorsqu'on essaie de leur expliquer la nécessité et les structures de ce mouvement, c'est le rôle des permanents syndicaux.

Une certaine propagande antiouvrière a tenté à maintes reprises de présenter ces ouvriers, en quelque sorte sortis du rang, comme des exploités de leurs camarades, des gens qui profitent des cotisations.



M. P.-E. BERNIER

En réalité, le travail des militants syndicaux est très ardu. Il exige un degré rare de dévouement et d'abnégation. Il demande aussi un grand courage. Elu par ses confrères pour se faire l'interprète de leurs revendications et de leurs intérêts, le permanent syndical reçoit les coups et doit les encaisser. Du moment qu'il cesse de représenter véritablement les intérêts des travailleurs, il perd son emploi aux élections qui suivent.

Election pour le caoutchouc

Dimanche, à 10h., en la salle des Syndicats, auront lieu les élections des officiers de l'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke. Comme le choix des officiers par les membres du syndicat constitue une caractéristique de la démocratie qui existe dans nos syndicats, il est important que tous les membres se donnent la peine d'assister à cette assemblée qui sera l'une des plus importantes de l'année.

Négociations au point mort

Les négociations sont au point mort entre l'Association des Employés du Transport et Sherbrooke Warehousing. L'employeur refuse de considérer la demande syndicale concernant une augmentation de salaire de 10 cents l'heure et n'entend faire aucune concession. Demain, samedi, l'Association des Employés décidera s'il faut recourir aux services d'un conciliateur ou non. On se rappelle que l'an passé, l'Association avait dû recourir à l'arbitrage et avait obtenu alors une augmentation de 11 cents l'heure ainsi que d'autres avantages appréciables.

Magasins de gros

L'Association des Employés de Magasins de Gros des Cantons de l'Est qui groupe les employés de Genest-Nadeau, section des grains et moulées, attend la sentence arbitrale qui doit être rendue dans leur cas prochainement. Le tribunal d'arbitrage, composé de Me Arcadius Denis, de Sherbrooke, président, M. Arthur Lacasse, de Montréal, arbitre patronal, et Raymond Péladeau, de Sherbrooke, arbitre syndical, a terminé son délibéré et doit rendre sa senten-

En général, les militants syndicaux sont d'ailleurs soucieux de bien servir la classe ouvrière. Non seulement ils aspirent à satisfaire à ses demandes, mais ils cherchent eux-mêmes à comprendre les vrais problèmes et à leur apporter des solutions efficaces.

Voilà pourquoi, depuis trois ans, les permanents syndicaux affiliés à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, se réunissent chaque année pour étudier leur tâche et les meilleurs moyens de l'accomplir. La prochaine session d'études aura lieu du 13 au 16 mai, à Ste-Adèle. Plus de 100 chefs ouvriers y participeront.

Deux sujets principaux sont à l'étude : d'abord le rôle du permanent lui-même dans le mouvement ouvrier; ensuite la procédure à suivre lorsqu'un militant représente un syndicat devant la Commission des Relations Ouvrières. Pour l'étude de ce deuxième sujet, Me P.-E. Bernier, autrefois secrétaire de la commission, a été invité à venir donner quelques conférences.

Me Bernier a une vaste expérience des problèmes que rencontrent les syndicats ouvriers dans l'application de la législation ouvrière actuelle et il indiquera aux permanents les meilleurs moyens à prendre pour exercer une action efficace.

Cette session d'étude est organisée par le Comité d'Education de la C.T.C.C., dont M. Fernand Jolicoeur est le directeur.

ce prochainement. On sait que les employés de Genest-Nadeau demandaient une augmentation de leur salaire hebdomadaire qui est actuellement de \$35 et de \$37 pour les journaliers et de \$40 pour les hommes de métier; la maison Genest-Nadeau, de son côté, plaide incapacité de payer et prétend n'être pas capable de mieux rémunérer ses employés. D'ici quelques jours, les employés de Genest-Nadeau seront fixés et sauront si le tribunal d'arbitrage aura fait droit à leur demande et leur accordera au moins une échelle de salaire leur permettant de vivre décemment en cette période de vie chère.

Autres sentences

Deux autres sentences arbitrales sont impatientement attendues par des milliers d'ouvriers de la région de Sherbrooke : il s'agit de sentences arbitrales concernant les différends entre la St. Lawrence Corporation Limited et le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East-Angus et entre la Canada Paper de Windsor Mills et le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills.

On sait que le différend porte sur la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation ainsi que des ajustements de salaires permettant aux travailleurs de l'industrie du papier de reprendre leur rang dans l'économie canadienne.

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robit - J.-Aif. Bastien
1510, rue Drummond.
MONTREAL

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

Canadian Resins

A la Canadian Resins, le syndicat annonce qu'il vient de faire appel au service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail de la province de Québec, à la suite de l'échec des négociations directes sur une nouvelle convention de travail.

Les représentants du syndicat et de la compagnie se sont rencontrés à seize reprises mais ils n'ont pu réussir à s'entendre sur un certain nombre de points, notamment sur les salaires, et sur la formule Rand, ainsi que la demande du syndicat de voir la compagnie payer la moitié des primes d'assurance-maladie-hospitalisation, comme cela se pratique dans la plupart des entreprises de notre région.

Au cours d'une assemblée générale du syndicat, mercredi de la semaine dernière, les employés de la Resins ont manifesté leur confiance dans leur comité de négociations et ont décidé de demander à Québec l'envoi d'un conciliateur qui tentera de mettre les parties d'accord sur les points en litige.

Canadian Carborundum

Au Canadian Carborundum, les négociations se poursuivent entre la compagnie et le syndicat au sujet d'une nouvelle convention collective. Les négociateurs se sont rencontrés mercredi après-midi et jeudi de la semaine dernière. La prochaine rencontre est prévue pour les 4, 5 et 6 mai prochains; on prévoit qu'à cette date, les négociations vont entrer dans une phase décisive.

"L'école est finie..."

L'École syndicale a terminé ses travaux pour cette année. Le comité d'éducation est heureux à cette occasion de féliciter les nombreux travailleurs qui ont suivi les cours et les invitent au dîner-causerie de clôture de l'École syndicale qui aura lieu dimanche le 10 mai, à l'hôtel Shawinigan, à midi. Le conférencier sera le confrère Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. Les élèves sont instamment priés d'y emmener leur épouse. Les femmes des travailleurs ont leur mot à dire dans le syndicalisme; les sacrifices déployés par nos épouses sont encore plus grands si l'on tient compte des nombreuses absences du mari qui doit se consacrer à l'action syndicale. Le dîner-causerie est un dîner familial, et nous insistons vivement pour que toutes les épouses de nos dirigeants et des élèves de l'École syndicale soient au poste dimanche le 10 mai, à midi, à l'hôtel Shawinigan. Des billets, au prix de \$1.50 par personne, sont en vente dans tous les syndicats et au Conseil central.

Session intensive

Comme l'année dernière, le comité d'éducation du Conseil central organisera, au cours de l'été, une session d'études intensive. L'École d'action ouvrière siègera cette année du samedi 27 juin au mardi 30. Le Lac-en-Coeur est de nouveau mis à la disposition des syndiqués et ceux-ci désirent profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement les autorités du Lac-en-Coeur qui veulent bien contribuer, par leur hospitalité, au programme d'éducation poursuivi par le mouvement syndical catholique.

Cette année, l'École d'action ouvrière étudiera sous toutes ses formes l'entreprise moderne, et le rôle que doit y jouer le syndicat; on étudiera également l'histoire du syndicalisme ouvrier, les problèmes actuels et les tendances dans les négociations collectives, la moralité de l'action syndicale, ainsi que l'action politique du mouvement ouvrier.

Parmi les professeurs, signalons le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, les confrères Fernand Jo-

licoeur et Jacques Archambault, respectivement directeur et directeur-adjoint du service d'éducation de la C.T.C.C., André Roy, membre du Comité d'orientation politique de la C.T.C.C., Me Marius Bergeron, avocat, conseiller technique de la C.T.C.C., Gérard Pelletier, directeur du journal "Le Travail", et Pierre-Elliott Trudeau, économiste de Montréal.

La session intensive de l'an dernier a rencontré un très vif succès, et nul doute que les anciens vont faire en sorte pour retourner au Lac-en-Coeur encore cette année. L'an dernier, nous avions cinquante élèves; cette année, nous espérons bien en avoir une soixantaine.

Tous les syndicats sont donc priés d'étudier ce problème au plus tôt et de faire un effort spécial pour envoyer le plus de monde possible au Lac-en-Coeur.

On déménage

L'Exécutif du Conseil central se réunira demain soir, à 7 heures, soit immédiatement avant l'assemblée générale du Conseil central.

Voici maintenant un avis spécial: les bureaux du Conseil central seront déménagés à partir de vendredi prochain le 1er mai. Ces bureaux, qui sont présentement au 52, rue des Cèdres, seront transférés au 60A, 5e rue, Shawinigan.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Travail ardu

Avec la venue du printemps, la majorité des conventions collectives de travail sont à renouveler et cela veut dire pour nos négociateurs, un travail ardu et des difficultés de toutes sortes. Il est regrettable que dans la plupart des négociations, il nous faille recourir à la conciliation et même à l'arbitrage; il nous semble que c'est une politique acceptée des employeurs pour retarder le plus longtemps possible, les réajustements de salaires, les améliorations des conditions de travail et des conventions plus appropriées aux circonstances. Actuellement, il y a conciliation pour les employés du Commerce de Gros de Chicoutimi et lundi, le 27 avril, un conciliateur est venu à Chicoutimi pour tenter de régler le différend dans l'industrie de la construction. Le même conciliateur a profité de son passage dans la région, pour aider dans les négociations de l'industrie de M. Emile Lamarre, négociations qui durent depuis le mois de janvier et dont entente partielle est faite depuis le 12 février dernier.

Bois ouvré

Les syndicats des travailleurs du Bois ouvré de la région ont dénoncé leur convention collective et présenté plusieurs amendements. Il faut se rappeler que cette convention avait été accordée après la recommandation d'un tribunal d'arbitrage, que c'était une première convention et par conséquent, qu'elle rencontrait seulement le minimum d'exigence qu'un ouvrier est en droit d'obtenir; c'est pourquoi cette année, plusieurs amendements sont proposés et l'on s'attend de pouvoir négocier dès le début du mois de mai.

Arbitrage au Roberval-Saguenay

Le tribunal d'arbitrage présidé par le juge Georges-Henri Héon et composé de MM. André Morin et Bernard Sarazin respectivement arbitre syndical et patronal, a entendu la preuve syndicale le 22 avril, à l'auditorium du Centre de Récréation.

Me Geoffrion, de Montréal, représentait la partie patronale, il était conseillé par MM. W.-F. Cambell et J.-W. Barthe, tous deux du personnel de la Compagnie.

VIE FAMILIALE ET SYNDICALISME



Le Comité d'éducation du Conseil central de Montréal réunissait récemment, pour une soirée d'étude, les officiers de syndicats et leurs épouses. Le sujet: activité syndicale et vie familiale. On voit ici une commission au travail.

EMPLOYES MUNICIPAUX

DÉCISION ARBITRALE dans le différent d'Arvida

Un tribunal d'arbitrage vient de rendre une sentence unanime, dans le différend entre la cité d'Arvida et le Syndicat national des employés de la cité. Ce tribunal était ainsi constitué: M. le juge Achille Pettigrew, président; M. Arthur Matteau, membre; M. Lionel Harvey, membre.

Le conseil avait tenu sa première séance d'audition le 6 novembre dernier au centre de récréation, et à plusieurs reprises subséquentes jusqu'au 14 janvier 1953, alors que la cause fut prise en délibéré.

La preuve syndicale a été présentée par M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération nationale de la Métallurgie; les membres de l'exécutif du syndicat et Adrien Plourde, président de la Fédération, l'assistaient.

Ce tribunal a pour but d'étudier le différend entre le Syndicat national des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay et la Compagnie Roberval-Saguenay, qui n'ont pas réussi à s'entendre sur le renouvellement de la Convention collective de travail qui est expirée depuis le 15 mai 1952.

Le syndicat a accepté le quantum de salaire qui a été augmenté par la compagnie le 1er janvier dernier, soit une augmentation de 6%, mais il réclame que cette augmentation soit rétroactive à la date d'expiration de cette convention, soit le 15 mai.

Le syndicat demande de plus, que la semaine de travail actuelle de 44 heures soit réduite à 40 heures avec pleine compensation. Le syndicat demande aussi qu'une nouvelle fête chômée et payée soit ajoutée aux 6 fêtes présentement payées.

Plusieurs rajustements de salaire sont demandés pour certaines classifications que le syndicat considère insuffisamment rémunérées, notamment pour les ingénieurs, signaleurs, commis au taux et chefs de cour.

La preuve du syndicat est essentiellement comparative, le syndicat a tenté de démontrer au tribunal que ces demandes sont présentement accordées dans d'autres compagnies semblables.

Le tribunal d'arbitrage entendra la preuve de la compagnie et la contre-preuve du syndicat le 12 mai prochain.

La semaine de travail des pom-

piers a été réduite de 72 à 60 heures par semaine, avec pleine compensation pour la réduction de 12 heures.

Pour les employés payés à l'heure, les concierges, les employés du magasin municipal, les commis-pointeurs, les employés de l'usine de filtration, le tribunal est d'opinion de réduire la semaine régulière des employés payés à l'heure comme suit, tout en modifiant les taux horaires de manière à compenser les heures réduites: semaine de 54 heures réduite à 48 heures; semaine de 48 heures réduite à 44 heures.

Quant aux employés préposés à l'enlèvement des vidanges, leur semaine régulière de travail sera maintenant de 48 heures. Toutefois, ces employés recevront une augmentation additionnelle (environ 6%).

Pour les employés de l'usine de filtration et les employés sur les équipes rotatives, la cédule des heures devra être organisée de façon que les employés alternent du jour à la nuit et accomplissent des journées de travail de 8 heures basées sur une semaine moyenne de 44 heures.

Quant aux employés de bureau, la semaine sera de 39¼ heures, semaine de 5½ jours, mais elle sera réduite à 36¼ heures semaine de 5 jours, du 1er juin au 15 septembre.

A l'avenir, les congés et vacances seront comme suit: pour les employés payés à l'heure, les dimanches et les jours de fêtes suivants seront chômés:

Jour de l'an, Epiphanie, Ascension, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Toussaint, Immaculée-Conception et Noël.

Tout employé travaillant un di-

manche recevra un taux double de son salaire régulier et tout employé travaillant un jour de fête chômé, au lieu du paiement de son congé, un taux double de son salaire régulier, sauf dans le cas des opérations de nature continue.

Pour les employés payés à la semaine ou au mois, à l'exception des pompiers, en plus des jours de congés prévus, les lendemains du jour de Noël et du jour de l'An seront des jours chômés.

Les employés payés à l'heure auront droit après un an de service continu à une semaine de vacances; après 4 ans, à deux semaines, et après 15 ans, à trois semaines. Quant aux employés payés à la semaine ou au mois, ces vacances seront d'une semaine après 6 mois de service continu; 2 semaines après un an, et 3 semaines après 15 ans. Toutes ces vacances seront prises avec plein salaire.

Le tribunal a déclaré ne pas être suffisamment renseigné pour décider d'une échelle d'augmentation statutaire des salaires pour les fonctionnaires. Il recommande fortement à la cité de procéder dans un délai raisonnable, d'ici le 1er juillet 1954, à l'évaluation des tâches des fonctionnaires.

La cité paiera aux employés un boni de vie chère de 40 c. par semaine pour chaque point entier au-dessus de l'indice du coût de la vie (1935-39) à partir de l'indice connu au moment de la signature de la sentence, soit 134.2.

Cette dernière clause fut ajoutée, vu la durée de 2 ans de la convention, de façon à protéger l'employé contre une augmentation du coût de la vie au cours de cette période.

LE PROBLÈME OUVRIER

TOUT A RECOMMENCER

— Tout est à recommencer ? Oui, car, depuis plus de cinquante ans que l'on parle, en notre province, du droit d'Association, un bon nombre l'ignorent ou feignent malicieusement de l'ignorer. Il faut le redire, le droit d'association est un droit naturel, prouvé par la raison, confirmé par l'Eglise.

1.- C'est un droit naturel

En effet, ce droit provient de la naturelle sociabilité de l'homme. Léon XIII, en l'Encyclique "DIUTURUM ILLUD" du 29 juin 1881, nous dit: "Ce qui réunit les hommes pour les faire vivre en société, c'est la loi de la nature; ou plus exactement, la volonté de Dieu, Auteur de la nature; c'est ce que prouvent avec évidence, continue le Pontife, et le don du langage, instrument principal des relations qui fondent la société, et tant de desirs qui naissent avec nous et tant de besoins de premier ordre qui resteraient sans objet dans l'état d'isolement, mais qui trouvent leur satisfaction dès que les hommes se rapprochent et s'associent entre eux".

Le même Léon XIII, en l'Encyclique "IMMORTALE DEI" du premier novembre 1885, ajoute: "L'homme est né pour vivre en société, car ne pouvant, dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à une vie parfaite.

2.- Ce droit est conforme à la raison

Dieu, en nous créant, nous a mis en face de deux fins à poursuivre: CHERCHER ICI-BAS UN BONHEUR TEMPOREL et, par celui-ci, TENDRE AU BONHEUR ETERNEL.

Or, Dieu, infiniment sage, ne pouvait nous inviter à poursuivre ces deux fins sans nous fournir les moyens de les atteindre.

Or, l'homme seul, laissé à ses propres forces, à ses propres moyens est incapable de poursuivre ce bonheur terrestre ni d'atteindre la vie éternelle. Il lui faut donc recourir à une aide, à une puissance en dehors de lui.

Or, cette puissance, c'est l'union à ses semblables. En effet, si l'homme seul est faible et impuissant en beaucoup de choses, uni à d'autres hommes, il devient fort; il peut traiter d'égal à égal avec la force qui s'oppose à son développement, à l'obtention de ses fins comme à ses revendications justes et raisonnables, toujours selon le principe: "C'est l'union qui fait la force".

Pour prendre un exemple concret, jetons un regard observateur sur les ouvriers. En effet, isolés nos travailleurs sont incapables de défendre leurs droits efficacement contre les grosses industries. Isolés les uns des autres, ils ne peuvent se rendre compte des intérêts collectifs de leur profession. Ils assistent, impuissants, à l'envahissement de leur métier; acceptent forcément des réductions de salaires et ne peuvent en aucune façon faire changer les conditions de travail de leur usine; de plus, ils sentent, à chaque jour, avec l'amertume dans l'âme, quand ce n'est pas la haine qui les envahit, le mépris de leur dignité humaine. Mais groupés, ces hommes obtiennent la force comme le droit de discuter librement, et sur un pied d'égalité, le contrat de travail qui viendra améliorer sensiblement leur sort. Dans leurs réunions syndicales, ils acquièrent le sens de la solidarité et apprennent à se faire des idées justes sur les intérêts généraux de leur profession et de l'industrie qui les emploie et, à la fois, sur les méthodes à employer pour le promouvoir et les défendre au besoin.

3.- L'Eglise le confirme

Léon XIII, en l'Encyclique "RERUM NOVARUM" du 15 mai 1891, confirme ce raisonnement en ces termes: "L'expérience que fait l'homme de l'exiguité de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre un coopérateur étranger; c'est dans la Sainte Ecriture, cite le Pontife, qu'on lit cette maxime: Mieux vaut vivre deux que solitaire; il y a pour les deux un bon salaire dans leur travail; car, s'ils tombent, l'un peut relever son compagnon... Malheur à celui qui est seul et qui tombe sans avoir un second pour le relever. (Ecclesiaste, IV 9, 2). Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. (Proverbes XVIII, 19). De cette tendance naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables et nécessaires.

D'où la pensée de Nos Archevêques et Evêques en leur Lettre du 15 février 1950, au Numéro 99. "Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles. L'Eglise a, depuis Léon XIII, d'immortelle mémoire, proclamé le droit des ouvriers de s'unir en association, afin de pourvoir à leurs intérêts".

UN HOMMAGE...

Le gérant des usines de l'Aluminum Co. Ltd à Arvida a rendu, peut-être sans trop s'en apercevoir, un bel hommage, la semaine dernière, à nos confrères, les métallurgistes d'Arvida.

Parlant à une fête organisée pour les contremaîtres, surveillants et surintendants, il loua "l'esprit d'équipe et de coopération que l'on trouve aux usines et qui a permis cette année de fournir un effort vraiment remarquable dans le domaine de l'efficacité". Depuis onze ans qu'il dirige l'usine, il n'a jamais eu connaissance d'un résultat aussi élevé. M. Skelton ne cacha pas qu'il était satisfait des chiffres récents de production et d'efficacité.

Nous sommes heureux de voir que le gérant de l'usine sait ainsi reconnaître le mérite des travailleurs. Nul doute que ceux-ci soient contents eux-mêmes d'avoir pu, par leurs efforts accroître le rendement de la production; ils espé-

rent cependant qu'au saurra non seulement les en remercier, mais qu'on comprendra que lorsqu'ils demandent des améliorations dans leurs conditions de travail, ce n'est pas la mort de l'entreprise qu'ils cherchent mais leur juste part des progrès réalisés.

On nous informe que le tribunal d'arbitrage a remis à la semaine prochaine les séances d'arbitrage qui devaient avoir lieu la semaine dernière. Les séances reprendront donc les 6, 7 et 8 mai prochain à l'Auditorium du Centre de Récréation à Arvida. C'est évidemment un autre délai qui est hors du contrôle du syndicat et qui est, espérons-le, le dernier dans l'arbitrage actuel.

DANS LE M

LA POLITIQUE

LES ARGUMENTS DE M. MARTIN CONTRE L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS

La semaine dernière, le "Travail" a exposé les arguments présentés à la Chambre des Communes au cours de la dernière session fédérale en faveur du relèvement des taux des allocations familiales.

Le gouvernement, par le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Paul Martin, s'est opposé à l'adoption de la motion Argue. Le ministre a fait valoir un certain nombre d'arguments pour justifier l'attitude de refus du gouvernement. Il est nécessaire de les rappeler brièvement afin d'être en mesure de leur apporter une réponse appropriée.

Cela coûte trop cher

Le premier argument de M. Martin est d'ordre fiscal. Selon lui, la proposition Argue coûterait approximativement 192 millions de dollars de plus par année pour les allocations familiales. "Il est bel et bon, dit le ministre, de réclamer l'expansion des services sociaux; mais si l'on veut également faire preuve de bon sens en préconisant de légitimes réformes sociales, il faudrait constamment rappeler à la population la seule source de revenu pouvant acquitter toutes les dépenses de l'Etat."

A ceci, que faut-il répondre? D'abord, qu'on ne peut oublier qu'un des buts principaux de cette mesure de sécurité sociale est de permettre une "redistribution" plus équitable du revenu national. Que nous réserve l'avenir? Tout paradoxal que cela puisse paraître, beaucoup redoutent qu'une amélioration de la situation internationale entraîne une crise de chômage et un ralentissement général de l'activité économique par suite de la diminution des dépenses pour fins de défense. Si cela devait se produire, est-ce qu'il ne faudrait pas songer à trouver les moyens pour parer à cet état de choses. Il est normal de soutenir que le relèvement des taux d'allocations familiales est un bon moyen — pas le seul évidemment — d'opérer une redistribution du pouvoir d'achat qui aurait pour résultat de maintenir l'activité économique tout en aidant les familles qui ont les besoins les plus impérieux.

D'ailleurs, n'est-ce pas M. Martin lui-même qui déclarait à cette occasion que "19% de la population active du Canada doit subvenir aux besoins de près de 84% des enfants de 16 ans et moins".

En outre, n'y a-t-il pas lieu de rappeler ce que disait M. Argue en présentant sa motion: "La me-

sure vise à obtenir certains montants de citoyens prospères et à s'en servir pour faire une nouvelle distribution de notre pouvoir d'achat, afin que les mères, surtout celles qui sont dans les groupes de population qui retirent les revenus les plus bas, puissent mieux subvenir aux besoins de leur famille. Pour quelques personnes, cette redistribution signifiera peut-être le sacrifice de quelques voyages aux Bermudes, en Floride ou en Californie. Je crois qu'elles pourraient faire le sacrifice d'un de ces voyages au cours de leur vie sans qu'il en résulte de graves conséquences. Une redistribution du pouvoir d'achat pourrait avoir pour résultat de diminuer le nombre des manteaux de vison, mais elle ferait augmenter le nombre de vêtements d'hiver pour enfants. Il y aurait peut-être moins de Cadillac sur les routes canadiennes, mais les mères du pays pourraient plus facilement trouver de quoi acheter des voitures d'enfants. En redistribuant le pouvoir d'achat de façon à augmenter le montant des allocations familiales, on diminuerait peut-être le flot de champagne, mais on augmenterait celui du lait."

Il y a toujours place pour de l'amélioration

Le deuxième argument invoqué par le ministre du Bien-être social en était un d'autorité. Notre régime d'allocations familiales, dit-il, est l'un des meilleurs au monde. A ce propos, il cite quelques témoignages, en particulier celui d'un journaliste américain, Dorothy Thompson.

Personne ne nie que notre régime d'allocations familiales est bon. Mais il y a toujours place pour certaines améliorations. Et il semble que celle suggérée par notre mouvement et par la proposition Argue soit absolument raisonnable.

La rémunération des salariés

Le troisième argument apporté par M. Martin contre la motion est plus impressionnant. L'argument est le suivant: il ne faudrait pas favoriser une mesure qui tend à abaisser l'échelle de la rémunération des salariés au pays. Si les allocations familiales sont trop fortes, c'est ce qui va se produire.

En réalité, il y a là un danger certain. On le redoutait fort quand il s'est agi d'établir la loi en 1944. De fait, la chose s'est produite dans d'autres pays. Toutefois, l'expérience a enseigné que les travailleurs n'en ont nullement subi préjudice dans l'amélioration de leurs salaires. Or, comme la proposition actuelle ne vise qu'à redonner aux allocations leur valeur originelle, il ne semble pas qu'il faille tellement avoir d'inquiétudes de ce côté.

A propos de pourcentages

Le ministre a également apporté un argument de comparaison touchant le pourcentage du revenu national consacré aux allocations familiales au Canada, en Angleterre, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ce pourcentage est respectivement de 1.86, 0.53, 1.44 et 2.62.

Cette comparaison est-elle juste? D'abord, il faudrait connaître le régime d'allocations existant dans ces pays. On sait qu'en Grande-Bretagne, en tout cas, les allocations ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant. Mais sur ce point, on peut rétorquer à M. Martin par M. Martin. Est-ce que le pourcentage de 1.86 du revenu national consacré aux allocations familiales n'est pas très bas, si l'on tient compte du fait que 19% de la population active doit subvenir aux besoins de 80% des enfants de moins de 16 ans? Chacun peut répondre.

Ce n'est pas le problème

Comme dernier argument, M. Martin se demande si c'est une bonne politique d'appliquer le principe des prestations mobiles aux mesures de sécurité sociale. Théoriquement, le ministre a raison. Mais la question est délicate. Il faut se demander si le coût de la vie ne se stabilisera pas au niveau actuel. Et si le contraire allait arriver, le pays ne se trouverait-il pas automatiquement engagé dans l'engrenage d'une crise économique qui exigerait, du point de vue économique, le relèvement même des allocations familiales pour atténuer les effets désastreux de cette crise?

En conclusion, il convient de noter que le ministre paraît favorable à l'idée d'étendre les allocations familiales aux enfants qui poursuivent leurs études après l'âge de 16 ans. C'est un point qu'il faut retenir.

En conclusion aussi, il faut répéter que trop peu de députés du Québec se sont intéressés à ce débat important, surtout quand ils ne sont pas sans savoir que le Québec est une des provinces où le nombre d'enfants par famille est le plus élevé.

Voilà, sans doute, une question qui devrait revenir sur le tapis à l'occasion des prochaines élections fédérales.

André ROY

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Les ouvriers "savent attendre". Les ouvriers du Québec l'ont peut-être prouvé plus clairement que ceux de toute autre province canadienne.

Quoi de plus logique, par exemple, que de demander au gouvernement provincial de rendre obligatoire pour tous l'observance de la Fête Nationale des Canadiens français? C'est ce que demandait expressément en 1921 — ça date de 32 ans encore une fois! — le congrès annuel de la C.T.C.C.:

"Résolution No. 40. — Considérant que le 24 juin est le jour de la fête nationale des Canadiens français et consacré à la mémoire de leurs héros et au souvenir de leurs traditions religieuses et nationales, le Congrès demande avec instance au gouvernement provincial de proclamer fête légale la journée du 24 juin".

Depuis 1921, des gouvernements provinciaux de toutes les couleurs (bleus, rouges, union nationale) ont pris le pouvoir à Québec. Chacun de ces gouvernements était formé d'une majorité de ministres et de députés canadiens-français. Ils ont toujours représenté une très grande majorité d'électeurs canadiens-français.

Pourtant, si vous lisez le mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement provincial (décembre 1952), vous lisez ceci:

"Fête Nationale. — La C.T.C.C. demande que le gouvernement décrète le 24 juin (ou le 25 juin, si le 24 tombe un dimanche), fête nationale des Canadiens français, jour chômé en obligeant toutes les entreprises à fermer leurs portes".

Les ouvriers sont-ils vraiment "trop vite en affaires?"

MOUVEMENT

A VICTORIAVILLE

"QUAND ON AUGMENTE LE TRAVAIL, IL FAUT AUGMENTER LE SALAIRE"

Le Conseil central de Victoriaville a tenu, samedi et dimanche derniers, son congrès annuel sous la présidence du confrère François Babineau. Au delà d'une soixantaine de délégués des différents syndicats affiliés à cet organisme syndical ont participé aux délibérations. Les délégués ont fait une revue

du travail accompli pendant la dernière année syndicale et il ont tracé un programme d'action pour l'avenir.

Les séances du congrès se sont clôturées par un banquet au cours duquel le conférencier invité était le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Rapports des comités

Les premières séances du congrès furent consacrées à l'étude des rapports des différents comités: comité de finance, comité d'éducation, comité d'orientation politique, comité du comptoir d'achat, comité de la caisse accident-maladie-décès.

Le rapport du comité des agents d'affaires nous apprend qu'au cours de la dernière année trois nouveaux syndicats ont été fondés: le syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Victoriaville, le syndicat des employés du commerce et le syndicat des institutrices et instituteurs. Pour ces trois syndicats, les conventions collectives de travail sont signées ou en voie de négociation. Au cours de l'année, les syndicats du vêtement et du meuble ont également renouvelé leurs conventions collectives de travail avec des augmentations de salaire respectives de 9 et de 5 cents de l'heure. Le syndicat de la métallurgie a obtenu une majoration de 7 cents de l'heure et deux fêtes payées additionnelles, le syndicat des salaisons de Princeville une augmentation de 8 cents de l'heure. Il y a présentement arbitrage dans l'industrie de la construction et une sentence arbitrale a été rendue dans le cas d'Eastern Furniture.

Education

Dans le domaine d'éducation, une semaine d'étude a été tenue au cours de l'année. Une moyenne de vingt-cinq syndiqués ont participé à cette session d'étude. Le comité d'orientation politique a également été très actif pendant toute la durée de l'année. Il s'est intéressé de près à tous les problèmes municipaux. Un de ses membres a suivi les séances du conseil municipal et le Conseil central est également représenté à un comité consultatif.

Les élections furent tenues sous la présidence du confrère André Roy. Le confrère Emilien René a été élu président. Les autres membres de l'exécutif sont les confrères Arthur Hamel, vice-président, Roch Angers, secrétaire correspondant, et Gérard Morin, trésorier.

Le confrère Fernand Jolicoeur a participé à toutes les séances du congrès.

M. Picard

Dans la causerie qu'il a prononcée à l'issue du banquet, le confrère Gérard Picard a traité de la rationalisation du travail industriel, l'un des problèmes les plus importants pour les ouvriers du meuble et du vêtement de Victoriaville.

"Nous ne sommes pas contre la rationalisation industrielle, dit le conférencier, qui a pour but de faciliter le travail de l'ouvrier en même temps qu'elle tend à augmenter la productivité. Nous sommes opposés à celle qui assimile l'homme à la machine et ne tient plus aucun compte de la personne humaine. On ne peut pas exiger un rendement indéfini de l'ouvrier; celui-ci a besoin de repos. Le syndicalisme a justement comme tâche d'introduire, dans l'organisation scientifique du travail, l'aspect humain, et il ne la négligera à aucun prix."

Le confrère Picard a laissé entendre aussi que, de plus en plus, nous devons apporter l'argument d'augmentation de productivité dans la négociation d'augmentation de salaires. Tout effort supplémentaire de l'ouvrier devrait être rémunéré en proportion. Une augmentation de production dans le même temps mérite une compensation en plus du taux horaire accordé à l'ouvrier moyen pour un rendement ordinaire.

Conclusions

Le confrère Fernand Jolicoeur, du Service d'Éducation de la C.T.C.C., remercia le conférencier et tira les conclusions du congrès. Il fit remarquer que ces deux jours de congrès étaient de véritables journées d'études des plus pratiques. Elles permettaient de se rendre compte de tous les services multiples que le Conseil central pouvait rendre aux ouvriers quand ils prenaient la peine d'y participer activement, comme c'est le cas à Victoriaville.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GÉRARD PELLETIER

Administrateur :
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :
ANDRÉ ROY

Publiciste
ROGER MCGINNIS

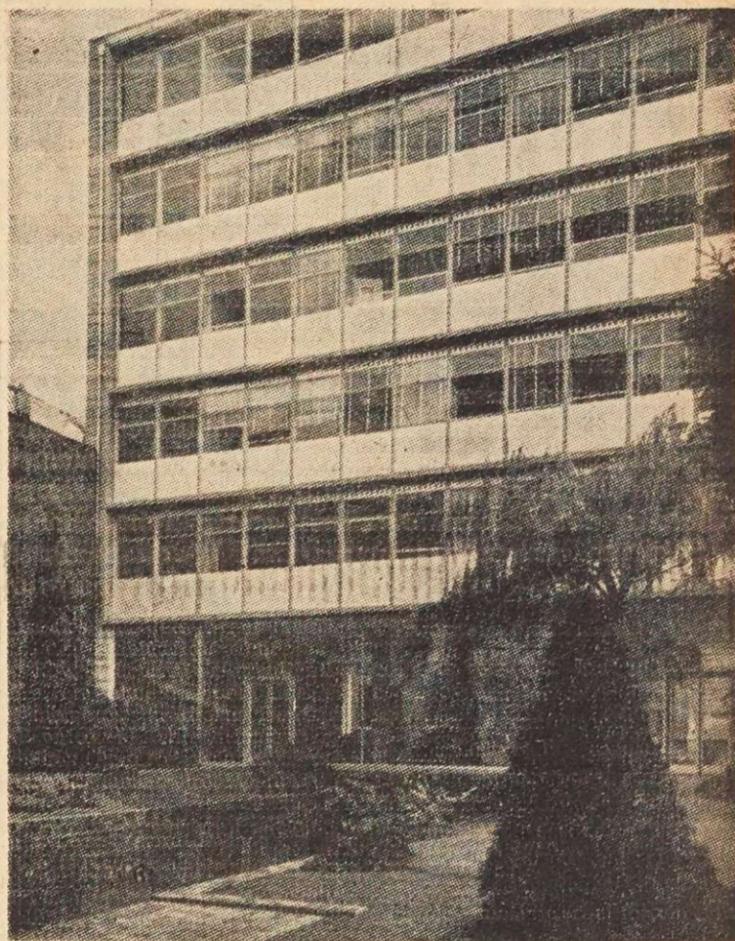
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

CONTRASTES



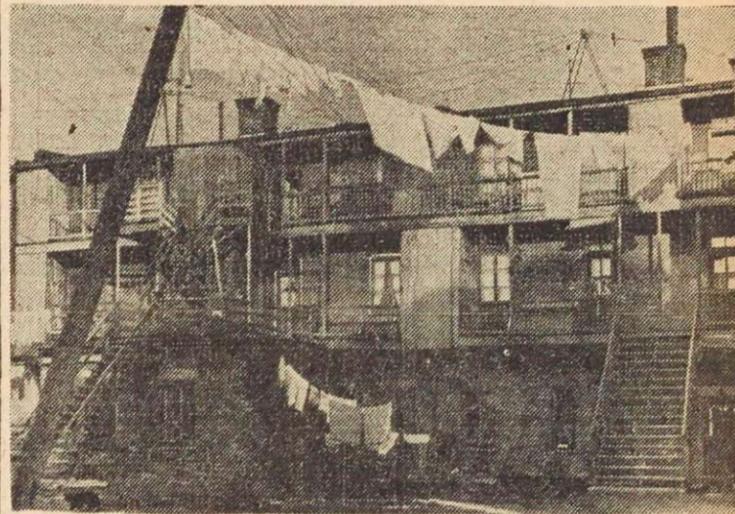
"C'est jeune et ça ne sait pas" dit l'expression populaire. Le journal "Vie Etudiante" du 15 avril dernier nous fournit toutefois la preuve que certains jeunes savent regarder. Entre les deux photos que nous reproduisons ici, il publiait le commentaire suivant :

Rien de plus navrant qu'une marche dans certains quartiers de nos villes entre deux rangées de maisons minables accolées les unes sur les autres et formant corridor sur une rue d'asphalte surchauffée. Pas d'arbre, pas de verdure, pas d'air pur; rien que la brique, l'asphalte et l'atmosphère viciée par la fumée des usines.

Et Dieu sait quelle humanité pitoyable naît, grandit, vit et meurt dans ces bouges et jusqu'à quelle dégradation les conditions misérables qu'offrent certains quartiers entraînent la personne humaine!

Réfléchissant sur ces situations sordides, nous nous butons toujours sur la même monstruosité: c'est parce que des hommes ont décidé un jour de construire des habitations avec le seul souci de tirer le maximum de profit d'un certain capital qu'aujourd'hui, en 1953, des milliers de foyers s'abritent sous des toits inhumains et se ravalent à des conditions animales d'existence.

Seuls des hommes nouveaux, soucieux de reconstruire notre monde d'après des principes qui tiennent un plus grand compte de l'épanouissement normal de la personne humaine, pourront s'atteler à cette tâche urgente de démolir les trop nombreux taudis qui défigurent nos villes et les remplacer par des habitations plus salubres et plus dignes du chef-d'oeuvre de la création qu'est l'être humain.



LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes
vos opérations de banque
et de placement

Actif, plus de \$490,000,000

555 bureaux au Canada

72 succursales à Montréal

UN MESSAGE de l'aumônier

Le journal annonçait, la semaine dernière, la nomination de M. l'abbé Paul-Émile Bolté, p.s.s., comme aumônier adjoint de la C.T.C.C. Il n'y a pas de doute que tous se sont réjouis vivement de cette sollicitude non équivoque de NN. SS. les Archevêques et Evêques pour notre Confédération. Personne n'ignore la compétence, le dévouement et l'attachement profond de M. Bolté, p.s.s., pour la classe ouvrière. Veuillez croire que je suis le premier à apprécier ce geste des autorités religieuses. Je lui souhaite avec vous tous la plus cordiale bienvenue.

Il y a cinq ans, M. le chanoine Roland Frigon acceptait, à la demande de l'Épiscopat, de prêter son concours à l'aumônier général en attendant que ce dernier aille résider à Québec. Il s'est acquitté de sa tâche en s'assurant l'affection de tous. Il fut pour moi très précieux, surtout aux moments difficiles, et je vous prie de croire que je regrette avec vous tous que son mandat prenne fin. Il demeure aumônier des syndicats du diocèse de St-Hyacinthe et nous continuerons à apprécier son tact, sa discrétion et son dévouement.

Henri PICHETTE, chanoine,
Aumônier général de la C.T.C.C.



"EXPORT"

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

TRAVAIL ET FOYER

Une lectrice nous écrit

L'ACTION SYNDICALE "PRESQUE TOUJOURS" EN OPPOSITION AVEC LA VIE FAMILIALE

Montréal, avril 1953.

M. Gérard Pelletier, directeur, C.T.C.C.,

"Le Travail",

1231 est, rue Demontigny.

Me serait-il permis d'exprimer mon opinion personnelle sur l'éducation syndicale féminine. Je lis avec intérêt tous les articles du "Travail" sur ce sujet. Accepterez-vous, à la Tribune libre, mes considérations sur un sujet de telle importance...

Je n'accepte pas de voir mon mari partir plusieurs soirs, quelquefois deux ou trois jours en fin de semaine, pour participer aux activités syndicales... non pas que la cause du mouvement ne soit pas bonne, mais qu'à mon point de vue, elle est complètement en opposition avec la vie familiale. On fait beaucoup de publicité aux mouvements ouvriers... on fait aussi grande campagne pour le mouvement familial... le retour à la vie de famille, le retour des époux aux foyers... et les études de toutes sortes, sur la psychologie infantine et les encouragements multiples, études, conférences, écoles de parents et enfin combien d'autres ne nous préchent-ils pas la vie de famille et l'union des époux pour relever le niveau de vie familiale actuelle... N'est-il pas exact que le Pape lui-même demande incessamment le retour à cette vie de famille, qui est si menacée et se relâche par les temps actuels... Je considère les mouvements syndicaux en contradiction absolue avec tous ces enseignements... Je dirai ici, ce qu'exprimait pour moi, il y a quelques jours, une autorité en intimité familiale.

Après une journée

Après une journée de labeur à la maison (quoique vous en pensiez), ménage, repas, élever les enfants, à part des soucis de toutes sortes, une femme qui aime son mari, n'est-elle pas heureuse de voir enfin revenir celui-ci le soir, et n'est-elle pas fière aussi de pouvoir passer quelques heures de repos en sa compagnie, à causer des problèmes actuels et mutuels, ou de tout autres choses. Par contre, un homme qui aime sa femme et ses enfants, après avoir passé une journée de travail, quelquefois ardu, mais toujours absorbant, une journée loin de son foyer, qu'importe le genre d'ouvrage qu'il ait. N'est-il pas content le soir de revenir à son intimité familiale.

Une caricature

Je vous ferai une caricature du syndiqué, qui s'occupe vraiment du mouvement, puisque c'est le but que vous cherchez à atteindre. A peine levé, un mari part le matin pour son travail, de retour le soir pour souper (quand il ne le prend pas au dehors), il n'a que le temps d'avalier son repas à la hâte, de faire toilette, et départ pour quelque assemblée ou quelque chose de semblable. De retour vers minuit, plus ou moins, il trouve bien souvent sa douce moitié endormie ou à demie. Lui-même fatigué et la tête pleine de soucis extérieurs, il se couche sur un petit bonsoir, quand il y en a un; et le lendemain, on recommence le même programme... quand ce n'est pas une fin de semaine de convention ou quelque chose de semblable. À ce n'est

même plus un petit bonsoir, c'est une fin de semaine à l'extérieur. Madame reste à la maison avec les enfants, les soucis et les ennuis. Grosse intimité. Et c'est là que viennent les dangers. A qui la femme soumise à ce régime depuis quelque temps, exprimera-t-elle ses ennuis, ses idées personnelles, ses espoirs et enfin tout ce que peuvent se dire sur leur vie commune et celles de leurs enfants, deux époux qui coopèrent dans la vie familiale. La femme, presque toujours seule au foyer, deviendra influençable, elle prendra plus facilement avis de n'importe qui. L'ennui est, à mon avis, mauvais conseiller. La femme reste seule pour élever les enfants, pour régler leurs problèmes, qui bien souvent demanderaient les soins paternels.

Des dangers

Je parle toujours, évidemment de la femme qui aime son mari, qui sent le besoin de sa présence, qui est fière de son homme et toujours heureuse de le voir arriver le soir, et non pas de celle qui, malheureusement, se trouve plus libre quand le mari n'y est pas, qui trouve que ça donne moins d'ouvrage, enfin les ménages qui s'entendent à gros grains... et ce qu'il y en a. Parlons maintenant des dangers qui existent pour l'époux qui s'habitue à cette émancipation, qui se désintéresse graduellement des soucis familiaux et de son foyer en général. Manque de temps. Il n'y va bien souvent que pour y dormir quelques heures. Intérêts syndicaux? Il y en a bien sûr, plus que de familiaux, tellement que lorsqu'il est à la maison il y pense encore et voudrait résoudre les problèmes ouvriers avant les siens propres. Et messieurs, quoique vous en disiez, que faites-vous des dangers extérieurs, des sorties trop souvent répétées le soir, et des fins de semaines loin du foyer, des rencontres possibles que vous pouvez y faire, des bouteilles qui peuvent se vider, des petits parties qui ne sont évidemment qu'une bonne distraction, après une journée d'études et que vous acceptez avec plaisir. Que le foyer est loin dans ces moments-là. Lisez ici entre les lignes et sans vouloir l'avouer, jetez les hauts cris si vous le voulez, vous savez très bien que je dis vrai... Toute évasion a un début, si petit soit-il, mais c'est bien ici un grave danger à l'entente conjugal, et au futur bonheur familial. Je ne parle pas ici au travers de mon chapeau, ce que j'avance est fondé, non seulement pour le mouvement syndical, mais pour tous ces mouvements qui attirent les époux en dehors du foyer, plusieurs soirs par semaine et des journées entières. Je ne suis pas jalouse et je veux respecter une certaine liberté pour mon compagnon, il a besoin de détente et d'évasions de temps à autres. Qu'il sorte, un ou deux soirs par semaine, pour assemblées, études ou saines distractions, je suis la première à le suggérer, mais je n'accepte pas de laisser menacer la paix de mon foyer, par quelques mouvements que ce soit, qui ont sans aucun doute de très gros problèmes à résoudre, mais qui pour ce faire accaparent des époux au point de les tenir hors du foyer, cinq et même six soirs par semaine. Et que dire des enfants dans tout ceci, des enfants à qui a manqué une certaine formation paternelle, que la mère, avec la meilleure volonté du monde, ne peut donner, des enfants qui, plus tard, manqueront d'intimité avec leur

père, au moment où ils en auront le plus besoin, si ce n'est déjà le cas, d'enfants qui ne voient leur père qu'en fins de semaine, quand il y en a de libre, d'enfants qui sont témoins des disputes, des ennuis maternels et de tout ce qui en résulte.

Opposition

Je ne veux pas paraître révolutionnaire, mais je suis convaincue, je le répète, que le mouvement syndical est presque toujours en opposition totale avec le mouvement familial et que conséquemment il est presque impossible d'y avoir d'éducation féminine syndicale sans détruire le mouvement opposé.

Je n'ai personne en vue dans cette lettre, je parle en général, je ne conçois pas qu'un homme marié qui aime vraiment son épouse, puisse se décharger si facilement de ses devoirs familiaux, pourtant si importants pour sa tranquillité et son bonheur futur; par contre, qu'une épouse qui aime profondément son mari puisse faire une vie solitaire, voir son époux si souvent en dehors et je ne crois pas non plus à ces dévouements, à ces supposés oublis de soi, à ces femmes effacées, qui bien souvent cachent un égoïsme et un amour du soi propre. Il y a bien du vrai dans ce proverbe qui dit: "Loin des yeux, loin du coeur."

Si...

Si vous ne vivez pas l'un de l'autre, aussi souvent que faire se peut, il ne peut que s'en suivre un détachement mutuel, un manque d'intérêt familial, si nécessaire pour le coeur d'un homme et d'une femme qui se sont aimés assez pour s'épouser, à moins que ce ne fût que pour se faire un gîte, bien nécessaire de temps à autres, de ces gens chez qui le vrai amour manque et qui, après quelques années de ménage, prennent une petite routine de vie, chacun de son côté: "tu sors, je sors"; qui amène un refroidissement et une indifférence commune et peu désirable. Là n'est pas la vie que prêche le Pape et l'Église en général, et là n'est pas la vie qui est nécessaire à l'épanouissement de l'enfant et à un coeur sensible féminin et vraiment rempli de véritable Amour pour son homme.

Je pourrais en écrire pendant des heures, toujours sur le même sujet. Il y a tant à dire sur l'entente mutuelle et sur ses résultats.

Publiez-vous cette lettre? Je suis vraiment sincère. Je ne veux faire de peine à personne mais j'en veux aux syndicats, chaque fois qu'ils me volent mon mari plus que de raison.

OLD FASHION

N. D. L. R. — Il y a évidemment beaucoup de précisions à faire en marge de cette lettre. Les responsables de "TRAVAIL et FOYER" les formuleraient dans quinze jours.

Les mamans doivent-elles

SE FAIRE MOURIR

au ménage?

Le grand ménage nous aide à faire un inventaire de nos maisons. En nettoyant les racoins, on trouve les choses égarées, et tout est remis en place pour un bon bout de temps. Mais il y a un autre inventaire qu'on ne fait pas souvent et qui serait pourtant bien utile. C'est celui de nos méthodes de travail. Cet inventaire, les circonstances m'ont forcée à le faire, récemment, et j'en ai tiré des leçons utiles.

La maladie m'ayant retenue au lit pendant un couple de jours, le docteur était catégorique: il ne fallait pas reprendre la besogne avant une semaine, et même après, il fallait du repos. J'ai donc "laissé aller les guides" et il n'y a pas de doute que ça fait du bien.

Au bout de la semaine, même si j'étais à nouveau toute seule avec la maison et le bébé, j'ai continué à prendre les choses aisées. Il n'y avait pas de fantaisies sur la table, et il restait de la poussière sous les lits, mais personne n'en était plus malheureux.

Et je me suis demandée pourquoi les femmes attendent toujours d'être exténuées avant de songer à prendre un peu de repos. Qu'est-ce qui nous pousse à travailler du matin au soir sans jamais arrêter? Quel est ce puissant moteur qui nous tient debout toute la journée? Qui nous fait croire que c'est un péché mortel que de s'asseoir pour lire le journal. Est-ce que le travail nous presse tant que cela? Est-ce qu'il est bien nécessaire de faire tout ce que nous faisons, de laver, de froter, d'astiquer, de repasser?

Je pense qu'il est un facteur qui compte beaucoup plus qu'on ne pense, et beaucoup trop pour notre santé, et c'est la compétition entre ménagères. Si notre voisine a toujours des planchers bien astiqués et fait trois lessives par semaine on a peur de paraître une traîneuse si on en fait moins. Et on se souvient des tantes et des grand-mères qui faisaient tout, cousaient, raccommodaient, boulangaient à pleine fournée, lavant à la cuve et fabriquant leur savon, tout en élevant leur douzaine d'enfants.

Les buts

Avec tout cela, nous nous mettons en tête des buts impossibles à atteindre. La voisine qui nettoie ses planchers toutes les semaines a peut-être une santé de cheval, ou bien elle n'a pas d'enfants. Et nos grand-mères si actives, elles n'étaient pas dérangées à toute minute par l'inquiétude des enfants qui jouent dehors; elles n'avaient pas à se pencher aux fenêtres trente-six fois par jour pour voir à ce que les enfants ne jouent pas dans la rue. Elles n'étaient pas interrompues par la sonnerie de la porte, le téléphone, les solliciteurs de bonnes oeuvres. On ne demandait pas leur collaboration pour telle oeuvre paroissiale, pour telle société d'éducation; leurs filles de 14 et 15 ans n'allaient pas à l'école ou au bureau, elles prenaient soin des petits.

Nos grand-mères commençaient leur journée tranquillement, pas vite, et elles la terminaient de même. Le siècle de la machine n'était pas encore arrivé; si elles avaient moins d'aides mécaniques que nous en avons, par contre, elles avaient moins de chance d'avoir les nerfs à fleur de peau.

Concurrence?

Peut-être aussi essayons-nous d'entrer en compétition avec les ménagères américaines que nous donnons en exemple les nombreuses revues. Mais, n'oublions pas que nous n'avons pas les laveuses automatiques, les sècheuses, les repasseuses, les appareils frigorifiques et autres "gadgets" qui meublent leurs maisons. Souvent aussi, nous n'avons pas leurs familles limitées...

De tout cela, il faut conclure que les ménagères d'aujourd'hui dépendent plus de temps à l'éducation des enfants aux tâches extérieures et aux fonctions sociales que leurs grand-mères, et qu'elles ont probablement une santé moins robuste. Il faut par conséquent que ça "lâche" quelque part. On ne peut aspirer à être en même temps une ménagère modèle selon les standards du siècle dernier, et une active mère de famille moderne.

Après avoir fait un inventaire du travail de maison, en essayant

de séparer l'essentiel de l'inutile, j'ai dressé les résolutions suivantes:

1.- Eviter les économies mal placées, comme s'user les yeux et user de la laine à repriser des chaussettes "finies", passer son temps à laver parce qu'on manque de couches, etc...

2.- Faire une liste des petites choses qui nous "tapent sur les nerfs" dans la maison: une bouilloire percée qu'on n'a pas remplacé, des chaudrons trop petits, un manque d'espace pour laver la vaisselle, etc... Un jour où votre mari sera particulièrement de bonne humeur vous verrez avec lui ce qu'on peut faire pour faciliter les petits travaux quotidiens. C'est aussi important pour une maison que pour un magasin ou un bureau d'avoir de bons outils de travail.

3.- Reviser nos exigences en matière de tenue de maison. Quand il y a trop de choses à faire, on se contente de l'essentiel. On range ce qui traîne le matin et le soir, et on passe un peu derrière les enfants pendant le jour, mais pas toute la journée. Si la maison n'est pas poussiéreuse, on se contente d'un coup de vadrouille, même tous les deux jours. On ne lave pas les planchers qui ne sont pas sales, même si les voisines lavent les leurs chaque semaine. Et s'il faut choisir, mieux vaut laisser le plancher moins propre pendant une semaine de plus que de vous plaindre d'un mal de dos continu. En temps de maladie et quand un repos est nécessaire, il faut élargir encore ses exigences. Le bonheur de la famille, la santé des enfants, trois repas par jour, des vêtements pour tout le monde, c'est ce qui compte.

4.- Préparer des repas vite faits, avec beaucoup de légumes, de fruits, de produits laitiers. Essayer les nouveaux produits qui sont destinés à nous épargner du temps. Calculer que les poudings au lait et la crème glacée coûtent moins cher que les gâteaux.

5.- Et enfin, abandonner l'ambition que la famille se suffise à elle-même. Tous les pays du monde ont découvert qu'il est plus facile d'importer et d'exporter que d'essayer de suffire en tout aux besoins des populations. Pourquoi faire toute la couture de la maison quand on peut obtenir d'aussi bons produits pour le même prix, en profitant des aubaines? Il est évident qu'une femme qui sait coudre peut économiser énormément; mais il faut qu'elle distingue dans quelles circonstances cela la paie ou ne la paie pas de faire sa couture. Si une femme fait une dépression nerveuse à force de travail, trouvez-vous que c'est payant?

JEANNE.

Réponse à Gilberte.

Je suppose, chère lectrice, que vous êtes une cuisinière qui ne manque pas souvent son coup, et que vous n'aimez guère que cela vous arrive. Mais si vous avez manqué le pouding au chômeur, ce n'est pas à cause de la recette que nous avons publiée. Je viens de la vérifier dans le journal, et c'est bien la même que j'ai parfaitement réussie, plus d'une fois. J'ai même entendu plusieurs ménagères qui échangeaient cette recette, et je suis sûre qu'elle ne contient ni beurre ni shortening. Evidemment, cela ne produit pas un gâteau à texture légère; cela produit un pouding économique, qui nage dans une sauce au caramel épaisse. Peut-être à cause de la sauce, avez-vous pensé que votre pouding n'était pas cuit?

L'UNIVERSITE ET LES OUVRIERS

De quoi vivent les étudiants

qui ne sont pas des "fils à papa" ?

L'université dans un pays, c'est censé être comme la tête d'un corps. C'est là qu'on doit penser. C'est là qu'on doit trouver les solutions pour les problèmes. C'est là aussi qu'on doit donner aux enfants les plus intelligents d'un pays des moyens de se perfectionner afin qu'ils puissent, dans l'avenir, bien servir la collectivité.

En général, les ouvriers n'ont pas confiance en l'Université. Et malheureusement, on est forcé de constater qu'ils ont raison. D'abord, l'université ne se préoccupe pas beaucoup des travailleurs et de leurs problèmes. Sans doute, on a fondé des facultés de "Relations industrielles", pour étudier les problèmes sociaux. Mais dans ces facultés, on vise beaucoup plus à former des experts qui arbitreront les conflits entre travailleurs et patrons, qu'à préparer des hommes qui se dévoueront pour la promotion même du prolétariat, ce qui est très différent.

Mais, ce n'est pas encore là, la principale raison des griefs des ouvriers contre l'université. Ce qu'on reproche à l'université surtout, c'est de ne pas ouvrir ses portes aux fils de la classe ouvrière. Qu'un jeune homme soit intelligent ou pas, cela ne changera rien à son éducation. Selon le régime actuel, ce qui compte, c'est l'argent. Quand il voudra aller à l'université, la question qu'il se posera devra être : "Où trouver l'argent ?"

Voilà pourquoi, il n'y a à l'université que 13.93 pour cent des étudiants qui soient des représentants de la classe ouvrière. Est-ce une proportion juste ? Certes non, puisque dans la province, les travailleurs comptent pour 43.1% de la population.

Et le problème ne finit pas là. Non seulement les fils de famille ouvrière ne sont pas suffisamment nombreux à l'université, mais encore ceux qui réussissent à s'y rendre sont constamment aux prises avec d'incroyables difficultés financières.

La C.T.C.C. a dénoncé à maintes reprises cet état de choses. Pour mieux montrer qu'elle ne parlait pas à travers son chapeau "Le Travail" publie cette semaine quelques extraits d'une seconde enquête.

me menée sur ce sujet par les étudiants de l'Université de Montréal et publiée dans le journal "Quartier Latin".

Comment l'enquête fut faite?

Claude Bélanger, étudiant en Sciences Sociales, 1ère année, a réuni un groupe d'étudiants de sa faculté. Ensemble, selon les méthodes scientifiques qu'ils étudient, ils ont dressé une liste de questions qu'il fallait poser aux étudiants pour connaître sûrement leur état financier. Près de deux mille questionnaires ont ensuite été distribués dans les Facultés. 45% des étudiants ont répondu aux questions qui leur étaient posées.

que près de la moitié des étudiants travaillaient pendant trois mois et plus l'été et que 88% des étudiants travaillaient pendant deux mois et plus. Pauvres professeurs qui les imaginaient paresseux... Le revenu brut des étudiants varie de 1 à 600 dollars.

Ces chiffres peuvent paraître rassurants. Mais ces chiffres représentent le salaire brut. Il faut donc en déduire le montant d'argent que les étudiants dépensent durant les vacances. Un grand nombre d'étudiants appartient à des familles pauvres; on imagine qu'ils doivent souvent aider leurs familles, soit en payant le compte d'électricité ou de gaz en souffrance, soit en acquittant la note de l'épicier qui menace de rapporter son panier de provisions. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui doivent s'habiller des pieds à la tête en vue de la nouvelle année scolaire, etc. Tant et si bien qu'il ne reste pas un gros montant du salaire gagné durant l'été à l'étudiant qui arrive à l'université en septembre. En fait, un étudiant qui possède entre 300 et 400 dol-

Les 40 heures un fléau ?

La réduction de la semaine de travail n'amène pas nécessairement une baisse de la production industrielle comme on le prétend en certains milieux. Au cours des dernières années, la semaine de travail au Canada a constamment diminué et pourtant, la production "per capita" n'a jamais été aussi élevée ainsi qu'en font foi les statistiques fédérales. La raison est facile à comprendre : c'est que la réduction de la semaine de travail accompagnée de la pleine compensation provoque indirectement de nouvelles inventions, la découverte de procédés nouveaux qui permettent de produire davantage en utilisant moins de main-d'œuvre.

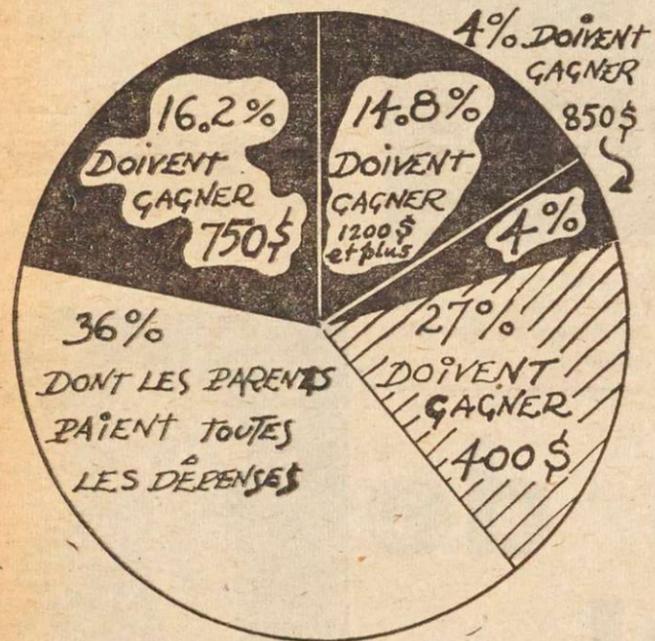
La diminution de la semaine de travail, à l'intérieur de certaines limites, contribue d'autre part à diminuer la tension et la fatigue et à augmenter ainsi le rendement de l'ouvrier.

Dans un numéro du Canadian Medical Journal, dont la Gazette du Travail du mois d'août 1950 reproduit des extraits, le Dr Graham Ross, se basant sur de études faites par le Centre des Relations Industrielles de l'Université McGill, constate que "le médecin industriel trouve dans sa clientèle un plus grand nombre de cas de troubles émotifs que tout autre médecin". Ces désordres émotifs, explique-t-il, peuvent entraîner une diminution de la production et il est prouvé qu'ils expliquent environ 30% des absences du travail.

Le savant médecin poursuit son étude en analysant les causes de ce désordre et conclut que les caractéristiques susceptibles de créer une tension excessive sont les exigences motrices que comportent les tâches où le travailleur ne contrôle pas la vitesse de l'opération, l'excès de bruit des machines, la vibration, la température, etc.

En diminuant la semaine de travail, on se trouve donc à diminuer cette tension émotive chez le travailleur et son rendement s'en ressent favorablement.

FERNAND BOURRET.



Ce qu'ils doivent gagner pour "arriver"

GAGNER SON PAIN

C'est papa qui paye

L'enquête révèle que 36% des étudiants n'ont aucun souci financier, puisque leurs parents paient en entier toutes leurs dépenses : frais de scolarité, (y compris les frais de manuel et d'équipement), frais de pension (nourriture et logement), frais d'entretien (vêtements, transport loisirs). Heureux jeunes gens qui n'ont pas à se soucier du lendemain ou du jour des échéances.

Mais quand papa ne peut pas...

Mais, plus malheureux est le groupe d'étudiants qui reste et qui ne reçoivent aucune aide de leurs parents, ou qui n'en reçoivent qu'une aide partielle. Si les parents ne paient pas, l'étudiant n'a d'autre issue que de se procurer ailleurs l'argent nécessaire. Toujours selon les résultats de l'enquête, il nous est permis de diviser ce groupe d'étudiants en 4 espèces selon le montant des dépenses que les parents ne paient pas et que les étudiants doivent acquitter eux-mêmes.

C — 4% sont aidés par leur famille sauf pour une somme de \$850.

D — 15% des étudiants ne reçoivent aucune aide de leurs familles et doivent se procurer de douze à 1,500 dollars.

Supposons ici qu'il ne soit pas difficile pour un étudiant de se procurer la somme de \$400, et faisons abstraction désormais des étudiants de la catégorie A. Restent les étudiants des catégories B, C et D. En additionnant les pourcentages des étudiants décrits sous les espèces B, C et D, il apparaît que 37% des étudiants de l'université doivent se procurer ailleurs que dans leur famille les sommes allant de 700 à 1,200 et 1,500 dollars.

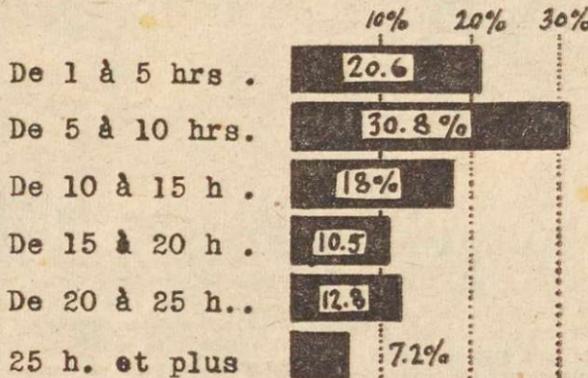
Où trouver l'argent ?

Si les étudiants doivent trouver de si fortes sommes, comment feront-ils ? L'expérience prouve qu'ils le trouveront d'abord et principalement dans le salaire gagné durant les vacances d'été...

Les vieux diplômés seront fort étonnés d'apprendre que 94% des étudiants travaillent durant les vacances d'été.

Or donc, la règle générale est au travail durant les vacances d'été.

L'enquête a permis de constater



Combien d'heures fournissent ceux qui travaillent pendant les mois d'étude.

lars au début de l'année universitaire, peut être considéré comme l'un des plus riches parmi ses confrères. Il est donc facile de conclure que près de 35% des étudiants, soit plus du tiers d'entre eux, ne gagnent pas suffisamment durant l'été pour combler les déficits de leur budget.

Si 35% des étudiants de l'université ne peuvent épargner cette somme entière, mais tout au plus trois ou quatre cent dollars, durant les vacances, il leur faut trouver la balance ailleurs.

Et nous ne serons pas surpris d'apprendre que... 24% des étudiants travaillent durant l'année scolaire.

Pas assez de bourses

Il est évident, d'après les nombreuses données que nous venons d'exposer jusqu'ici, que les étudiants ne peuvent compter sur leurs propres forces pour acquitter toutes leurs dépenses. Il est donc nécessaire que la Société aide les étudiants, puisqu'en fin de compte, elle s'aide elle-même en les aidant. Et c'est ainsi que nous arrivons à exposer ce que les étudiants reçoivent des bourses accordées par le ministère du Bien-Etre social, section Aide à la Jeunesse.

28% des étudiants sont bénéficiaires des bourses de l'Aide à la Jeunesse et ces bénéficiaires se

grande partie des bourses valent \$200.

Telle est, en ses menus détails, la situation financière des étudiants de l'université. Rappelons brièvement les points saillants:

— 35% des étudiants ont besoin chaque année d'une somme allant de 750 à 1,200 et 1,500 dollars.

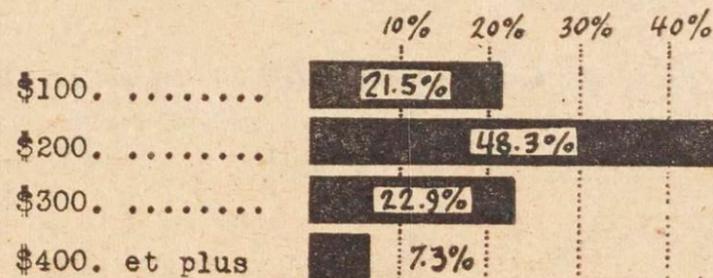
— Les étudiants qui travaillent durant les vacances d'été peuvent difficilement épargner autant d'argent, et ils sont nettement déficitaires de trois, quatre et cinq cents dollars au début de l'année.

— Déficitaires d'aussi fortes sommes, ils doivent continuer de travailler durant l'année universitaire, ou s'endetter.

Les conséquences

Et le "Quartier Latin" conclut : "Nous voudrions simplement rappeler que ces étudiants s'épuisent physiquement à travailler de la sorte tout en poursuivant leurs études. Et que leur épuisement physique les empêche d'étudier convenablement..."

"Ils travaillent durant la plus grande partie des vacances d'été, sitôt finis les examens. Parce qu'ils ont besoin de sommes considérables ils doivent s'embaucher là où les salaires sont excellents, c'est-à-dire où le travail est particulièrement harassant. Ils quittent ces emplois en septembre pour entreprendre une nouvelle année d'études, avec dans le corps toute



Combien reçoivent les boursiers

répartissent ainsi : 18% de ceux qui demeurent chez leurs parents, et 43% de ceux qui demeurent en chambre sont boursiers. — Le montant des bourses s'échelonne entre 100 et 400 dollars, la plus

fatigue accumulée. Entre les heures de cours, de préférence le soir ou la nuit, ils continuent de travailler. Et la fin de l'année arrive, et la roue tourne, et les professeurs et doyens peuvent en dire

SI

vous déménagez ce premier mai

N'OUBLIEZ PAS

de nous faire connaître votre

NOUVELLE

adresse, tout en mentionnant l'ancienne et le nom de votre syndicat

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS

L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siege social: 38, rue Caré, Québec, P. Q.

long sur les échecs scolaires. Le médecin, pour sa part, peut expliquer la ruine des santés et les dépressions "nouveau"

JOURNÉE SYNDICALE A

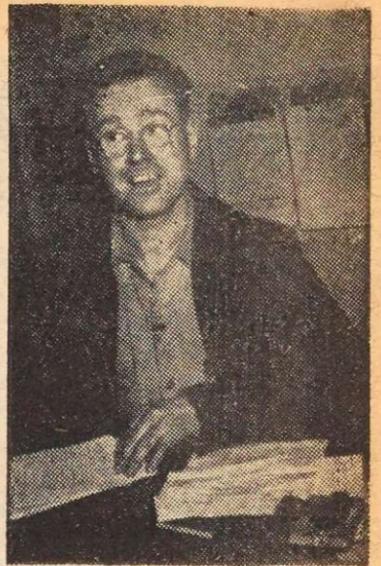
LAUZON

organisée par les Syndicats des Chantiers maritimes de Lauzon, en collaboration avec le Comité d'Education du Conseil général de Québec.

DIMANCHE, LE 3 MAI 1953 au sous-sol de l'église de Lauzon



Monsieur François SIMONEAU, président du Syndicat des Ouvriers de Geo. T. Davie, ne quitte pas le travail sans une visite au bureau. Ce bureau est devenu le centre par où passent tous les problèmes des travailleurs de Lauzon.



Monsieur Armand-F. POULIOT, président du Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon, est ici photographié pendant qu'il s'enquiert des événements de la journée écoulée.

Le programme comprend: LE MATIN: prédication dans toutes les paroisses suivantes: Lévis, Christ-Roi, Lauzon, Bienville, Ste-Bernadette.



Le travail vient de finir et les ouvriers des chantiers maritimes quittent l'usine pour rentrer au foyer. Plus de 1,500 travailleurs gagnent leur vie sur ce chantier où s'effectuent la construction et la réparation des navires. Scène typique de la vie ouvrière et qui met en oeuvre tous les moyens de locomotion: l'auto, la bicyclette et... le train no 11, comme on dit à Chicoutimi.

DANS L'APRES-MIDI:

De 2 h. 30 à 5 h. p.m.

Séance d'étude:

Sujet: La mission du syndicalisme.

Exposé de M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil général de Québec.

Forum: Syndicat et convention collective. Le Syndicat en dehors des périodes de négociations. Le rôle de la femme dans le syndicalisme.

EN SOIRÉE:

Conférence à 8 h. 30 p.m. Sujet: Notre régime social et économique répond-il aux exigences fondamentales de la vie chrétienne? Conférencier: M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

Concert: Artiste invité.

OUVRIERS de LAUZON,

Membres des Syndicats des Chantiers maritimes, les assemblées générales de vos deux syndicats ont résolu de payer à chacun de vous un abonnement au journal le "Travail". Vous avez donc droit de recevoir chaque semaine, régulièrement, à votre adresse personnelle, l'hebdomadaire de la C.T.C.C. Le "Travail" vous tient au courant de toutes les nouvelles ouvrières et syndicales; il vous renseigne de plus sur toutes les questions qui vous concernent.

Pour vous assurer cet avantage, rien de plus simple:

Messieurs,

Je, soussigné, désire recevoir le journal LE TRAVAIL et certifie que la somme que je verse au syndicat comme contribution syndicale comprend le prix de l'abonnement annuel à ce journal (\$1.20).

Nom

Adresse

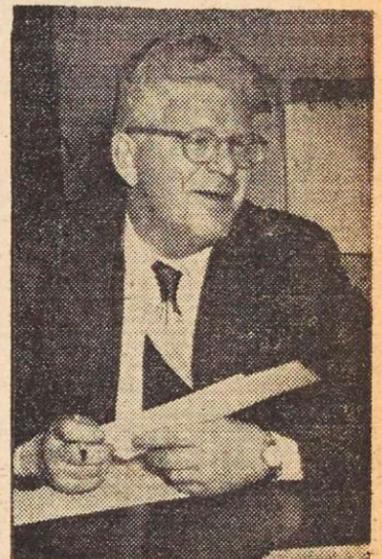
Syndicat

Date:



Monsieur Sylvio FAUCHER, trésorier du Syndicat de la George T. Davie, vérifie ses livres après sa journée faite. Le métier de trésorier demande autant de soin que de dévouement.

Il suffit de vous présenter au bureau de votre syndicat et de signer une carte portant la formule ci-contre:



Monsieur J.-P. MARCOTTE, agent d'affaires du Syndicat des Chantiers maritimes de Lauzon, photographié à son bureau. C'est la fin de la journée; il attend ses confrères ouvriers qui viennent prendre des renseignements à la sortie du travail.

Il ne vous en coûtera pas un sou de plus; vous n'avez absolument rien à déboursier; il suffit de signer.